Nº 6915^A

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI

concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substance dangereuses et portant modification de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

~ ~ ~

SOMMAIRE:

	page
Documents de dépôt complémentaires	
1) Fiche financière	1
2) Fiche d'évaluation d'impact	2

*

FICHE FINANCIERE

Le projet de loi n'a pas d'impact sur le budget de l'Etat.

*

FICHE D'EVALUATION D'IMPACT

Coordonnées du projet

Intitulé du projet: Projet de loi concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et portant modification de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés				
Ministère initiateur:	Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'E	Conomie so	ociale et so	olidaire
Auteur(s):	Marco Boly			
Tél:	247-76100			
Courriel:	marco.boly@itm.etat.lu			
Objectif(s) du projet:	Transposition de la directive 2012/18/UE dangers liés aux accidents majeurs dangereuses			
Autre(s) Ministère(s)/	Organisme(s)/Commune(s)impliqué(e)(s):			
Ministère du Dévelop	pement durable et des Infrastructures			
Ministère de la Santé				
Ministère de l'Intérie				
Date:	14.9.2015			
	Mieux légiférer			
Si oui, laquelle/lesq des Infrastructures - Ministère de l'Intéri et du Développement	oppement durable et des Infrastructures – erritoire	et	Non □	
2. Destinataires du pro	ojet:			
- Entreprises/Profe	essions libérales:	Oui 🗷	Non □	
- Citoyens:		Oui 🗆	Non 🗷	
Administrations:		Oui 🗷	Non □	
(cà-d. des exempti	small first" est-il respecté? ons ou dérogations sont-elles prévues	Oui 🗆	Non 🗷	N.a.¹ □
Remarques/Observa	'entreprise et/ou son secteur d'activité?) ations: La directive à transposer ne prévoit pas as pour des entreprises de petite taille.			
4. Le projet est-il lisib	le et compréhensible pour le destinataire?	Oui 🗷	Non □	
	coordonné ou un guide pratique, d'une façon régulière? utions:	Oui 🗷	Non □	

¹ N.a.: non applicable.

5.	Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures?	Oui 🗆	Non 🗷	
	Remarques/Observations:			
6.	Le projet contient-il une charge administrative ² pour le(s) destinataire(s)? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet?) Si oui, quel est le coût administratif ³ approximatif total? (nombre de destinataires x coût administratif par destinataire)	Oui 🗆	Non 🗷	
7.	 a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter-administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire? Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il? 	Oui 🏻	Non 🗷	N.a. □
	 b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel⁴? Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il? 	Oui 🗆	Non □	N.a. 🗷
8.	Le projet prévoit-il:			
	 une autorisation tacite en cas de non-réponse de l'administration? des délais de réponse à respecter par l'administration? 	Oui □ Oui 또	Non 坚 Non □	N.a. □ N.a. □
	 le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois? 	Oui 🗆	Non 🗷	N.a. □
9.	Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p. ex. prévues le cas échéant par un autre texte)? Si oui, laquelle: Les procédures prévues par la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et par le présent projet de loi peuvent être regroupées. Sont concernés par les dispositions précitées entre autre les demandes d'autorisations, les délais, l'information du public et les autorisations d'exploitations.	Oui ⊠	Non □	N.a. □
10.	En cas de transposition de directives communautaires, le principe "la directive, rien que la directive" est-il respecté? Si non, pourquoi? La transposition respecte le principe, la directive, rien que la directive. Par ailleurs, il a également dû être tenu compte des autres dispositions légales applicables au Grand-Duché de Luxembourg.	Oui □	Non 🗷	N.a. □
11.	Le projet contribue-t-il en général à une: a) simplification administrative, et/ou à une b) amélioration de la qualité réglementaire? Remarques/Observations:	Oui □ Oui 또	Non ⊠ Non □	

² Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en oeuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.

³ Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple: taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc.).

⁴ Loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (www.cnpd.lu)

12.	Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites?	Oui 🗆	Non □	N.a. 🗷
13.	Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office)? Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système?	Oui 🗆	Non 🗷	
14.	Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée? Si oui, lequel? Remarques/Observations:	Oui 🗆	Non 🗷	N.a. □
	Egalité des chances			
15.	 Le projet est-il: principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes? positif en matière d'égalité des femmes et des hommes? Si oui, expliquez de quelle manière: neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes? Si oui, expliquez pourquoi: Le projet de loi ne fait pas de distinction entre les femmes et les hommes. négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes? Si oui, expliquez de quelle manière: 	Oui □ Oui □ Oui ☑ Oui ☑	Non ☒ Non ☒ Non ☒ Non ☒	
16.	Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes? Si oui, expliquez de quelle manière:	Oui 🗆	Non 🗷	N.a. □
	Directive "services"			
17.	Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement soumise à évaluation ⁵ ? Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur:	Oui 🗆	Non 🗷	N.a. □
	www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_r	neur/Servi	ces/index.	html
18.	Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de services transfrontaliers ⁶ ? Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur: www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_1	Oui □	Non 🗷	N.a. □
	www.cco.public.iu/attributions/ug2/u_consonimation/u_march_int_i	16u1/361 VI	LCS/ IIIUCX.	1111111

⁵ Article 15 paragraphe 2 de la directive "services" (cf. Note explicative, p. 10-11)

⁶ Article 16, paragraphe 1, troisième alinéa et paragraphe 3, première phrase de la directive "services" (cf. Note explicative, p. 10-11)